



Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali  
Analysen eidgenössischer Urnengänge

# Analyse des votations fédérales du 12 mars 1995

Pascal Sciarini, Lionel Marquis, Boris Wernli

Résultats des votations	Oui	Non
<b>Article constitutionnel sur l'agriculture</b>	<b>835 051</b> 49.2%	<b>864 871</b> 50.8%
<b>Révision de l'arrêté sur l'économie laitière</b>	<b>619 779</b> 36.6%	<b>1 077 135</b> 63.4%
<b>Révision de la loi sur l'agriculture</b>	<b>568 886</b> 33.7%	<b>1 125 183</b> 66.3%
<b>Frein aux dépenses</b>	<b>1 387 556</b> 83.1%	<b>277 816</b> 16.9%
Ayants droit de vote	4 603 160	
Participation	36.9%	



Institut de recherche sociale pratique  
Bureau de Berne, Hirschengraben 5  
3011 Berne, téléphone 031 311 08 06, téléfax 031 311 08 19

**Université  
de Genève**

Département de Science politique  
Faculté des sciences économiques et sociales  
102, boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4, tél. 022 705 83 60

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 les votations et les élections fédérales sur la base d'interviews menés scientifiquement. L'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse est l'œuvre du Département de science politique de l'université de Genève.

## Institut de recherche GfS

*Directeur de projet:* Claude Longchamp  
*Secrétariat:* Liliana Leins, Liselotte Müller

*TED/Banque de données:* Peter Kraut  
*Chef des travaux pratiques:* Georges Ulrich

## Université de Genève

*Responsable:* Prof. Hanspeter Kriesi

*Auteurs:* Pascal Sciarini  
Lionel Marquis  
Boris Wernli

## Composition et impression

Satzart SA, Berne  
Imprimerie Heinz Arm, Berne

## Commandes

Les analyses VOX sont disponibles au prix de fr. 75.- (étranger: fr. 85.-) par an. Des numéros séparés peuvent être commandés au prix de fr. 25.- (étranger: fr. 30.-) auprès du secrétariat du GfS, Centre de recherche, Zürichstr. 107, 8134 Adliswil, tél: 01-709 11 11, fax: 01-709 11 09.

## Citations et copyright

Pour le présent numéro: Pascal Sciarini, Lionel Marquis, Boris Wernli: Analyse de la votation fédérale du 12 mars 1995, VOX N° 56, GfS et DSP, Adliswil/Berne 1995. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'institut de recherche sociale pratique GfS en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Adliswil 1977 ss.

18<sup>e</sup> année, © by GfS et DSP  
Tirage: 1250 exemplaires

# Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Importance des projets et compétence politique</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Les trois objets agricoles</b> .....	<b>10</b>
3.1 Introduction .....	10
3.2 Article constitutionnel sur l'agriculture .....	13
3.3 Révision de l'arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents) .....	20
3.4 Révision de la loi sur l'agriculture (contributions de solidarité) .....	23
3.5 Soutien à la politique agricole et aux paysans .....	25
<b>4. Le frein aux dépenses</b> .....	<b>27</b>
4.1 La situation de base .....	27
4.2 Le profil du vote .....	29
4.3 Les motivations du vote .....	31
4.4 Le soutien aux arguments .....	32
<b>5. La participation</b> .....	<b>34</b>
5.1 Le mode de participation .....	35
5.2 La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques ....	36
<b>6. La méthodologie</b> .....	<b>39</b>
<b>Analyse des votations fédérales du 12 mars 1995</b> .....	<b>40</b>

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pourcent des votant-e-s

Canton	Résultats des votations du 12 mars 1995				
	Participation en %	Article constitutionnel: % Oui	Economie laitière: % Oui	Contributions de solid. % Oui	Frein aux dépenses: % Oui
CH .....	36.9	49.2	36.6	33.7	83.1
ZH .....	48.4	43.4	30.6	27.3	86.5
BE .....	38.8	48.6	35.0	32.7	84.6
LU .....	45.5	55.8	43.4	38.6	81.8
UR .....	35.0	48.4	38.5	37.1	76.8
SZ .....	33.2	45.8	34.3	31.9	77.7
OW .....	35.4	53.1	35.8	32.3	75.5
NW .....	38.6	49.3	35.5	32.4	82.2
GL .....	37.0	39.3	29.0	28.8	83.5
ZG .....	42.2	48.1	35.9	32.0	83.7
FR .....	33.6	68.9	55.0	53.1	85.0
SO .....	38.7	38.1	26.9	24.8	79.2
BS .....	40.4	38.7	27.9	24.7	84.3
BL .....	37.6	40.0	28.3	24.7	86.6
SH .....	66.2	44.1	35.8	29.2	79.8
AR .....	47.0	46.2	33.7	31.3	84.3
AI .....	44.0	58.6	41.3	39.3	82.7
SG .....	40.1	46.4	33.8	30.9	85.2
GR .....	32.5	47.2	32.8	32.5	77.3
AG .....	34.3	43.4	30.3	26.9	83.1
TG .....	46.6	54.8	43.3	39.6	84.9
TI .....	26.6	40.5	33.8	32.5	74.3
VD .....	28.0	71.2	57.8	56.9	84.5
VS .....	22.4	52.4	41.8	36.0	70.2
NE .....	28.6	61.0	43.7	42.5	79.3
GE .....	27.7	66.2	52.0	47.6	81.1
JU .....	30.3	68.6	57.5	57.7	81.0

Source: Journal de Genève, 13.03.95

## 1. Introduction

Quatre objets ont été soumis au vote du peuple suisse le 12 mars 1995: trois objets concernant la politique agricole, tous refusés, ainsi qu'un article constitutionnel instituant un frein aux dépenses, accepté. L'article constitutionnel sur l'agriculture, qui devait définir les buts et les conditions-cadre de notre politique agricole, a été refusé par une très courte majorité de citoyen-ne-s (51 pour cent), mais plus nettement au niveau des cantons, 14 d'entre eux s'étant prononcé contre l'article. Quant à la révision de l'arrêté sur l'économie laitière, prévoyant la possibilité de louer ou de vendre des contingents laitiers, son refus a été plus clair (63.4 pour cent de «non»). Pour sa part, la révision de la loi sur l'agriculture, instituant ce qu'on a nommé les contributions de solidarité, n'a guère convaincu qu'un votant sur trois. Ces trois votes ont sévèrement sanctionné la «nouvelle politique agricole» promue par le Conseil fédéral et l'ensemble des partis fédéraux, à l'exception de la gauche et des écologistes. Cependant, nous montrerons dans ce rapport que certains commentaires émis dans la presse à propos de «la peur alémanique du changement» étaient infondés en ce sens que le refus des objets agricoles a été surtout motivé par le désir d'une réforme plus profonde du système agricole suisse. En revanche, les citoyen-ne-s suisses se sont satisfaits d'une réforme timide pour redresser les finances fédérales: le frein aux dépenses a été approuvé par une vaste majorité de votants (83.1 pour cent) et par tous les cantons, après avoir bénéficié du soutien de la quasi-totalité des partis. Enfin, au-delà de ces résultats, le scrutin du 12 mars a aussi été marqué du sceau de l'incompétence politique des citoyens suisses telle qu'elle apparaît dans les données à notre disposition, et à laquelle nous consacrerons une analyse séparée.

## 2. Importance des projets et compétence politique

Le *tableau 2.1*, portant sur l'importance des différents projets portés aux urnes le 12 mars 1995, montre que le «frein aux dépenses» a été l'objet «moteur» de ce week-end électoral. Des quatre objets, c'est en effet cette nouvelle disposition constitutionnelle qui revêtait la plus grande importance pour les personnes interrogées, que ce soit personnellement ou pour le pays. L'article constitutionnel sur l'agriculture, tête de proue du «paquet agricole» vient ensuite dans ce classement d'importance, mais en venant largement derrière le premier cité. Si nous comparons l'importance des projets de ce scrutin avec celle enregistrée en moyenne pour les dernières années<sup>1</sup>, nous réalisons qu'à part le frein aux dépenses, les mesures portées aux urnes le 12 mars 1995 revêtaient pour les personnes interrogées une importance inférieure à la moyenne.

Tableau 2.1: *Importance des différents projets en votation le 12 mars 1995*

Objets	Importance personnelle (moyenne sur 10)	Importance pour le pays (moyenne sur 10)
Article constitutionnel sur l'agriculture	4.3	6.1
Arrêté sur l'économie laitière (contingents)	4.2	5.9
Loi sur l'agriculture (contributions de solidarité aux organisations agricoles)	4.1	5.8
Frein aux dépenses	5.6	7.1

(n) variant entre 877 et 924  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

Un des problèmes souvent évoqués quand le thème de la démocratie directe est abordé est celui de la compétence politique: les personnes s'exprimant à travers les urnes sont-elles vraiment qualifiées pour prendre des décisions engageant l'avenir du pays, sont-elles suffisamment informées au sujet des objets débattus, sont-elles capables de motiver leur décision? A cet égard, nous pourrions utiliser avec avantage un indicateur mesurant la compétence des votants, utilisé pour une analyse couvrant 10 ans de votations fédérales s'étendant de 1981 à 1991<sup>2</sup>. Ce dernier, construit avec des variables portant tant sur la connaissance du contenu (connaissance générale et détaillée des objets soumis au vote, ainsi que du mot d'ordre du gouvernement) que sur la motivation du choix effectué (énoncé des raisons ayant porté le répondant à voter d'une telle manière plutôt qu'une autre), distingue quatre catégories de citoyens, allant de «l'incompétence» à la «compétence parfaite», en passant par des stades intermédiaires dénommés «compétence moyenne» et «compétence élevée». En comparant la distribution des différents

<sup>1</sup> Moyenne de 6.4 pour l'importance pour le pays et de 5.2 pour l'importance personnelle, pour 26 votations fédérales tenues entre juin 1993 et décembre 1994.

<sup>2</sup> Bütschi, Danielle 1993. «Compétence pratique», pp. 99-119, in *Citoyenneté et démocratie directe*, Hanspeter Kriesi (ed.). Zürich: Seismo.

Tableau 2.2: *Le niveau de compétence politique pour les quatre projets et pour 10 ans de votations fédérales (1981–1991)*

Degré de compétence	Article constitutionnel sur l'agriculture	Arrêté sur l'économie laitière	Contributions de solidarité	Frein aux dépenses	Moyenne sur 10 ans de votations fédérales
Incompétents	55	53	61	58	30
Moyennement compétents	20	13	16	15	24
Compétence élevée	21	28	19	24	32
Compétence parfaite	4	6	4	3	14
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
n=1018 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995					

niveaux de compétence pour les quatre projets du week-end électoral, à la moyenne calculée pour les années 1980, nous constatons que le niveau de compétence des personnes interrogées après les votations du 12 mars 1995 était généralement moins élevé que d'habitude (tableau 2.2). Nous constatons que plus de la moitié des personnes interrogées sont considérées comme «incompétentes» en ce qui concerne tant la politique agricole que le frein aux dépenses, contre 30 pour cent en moyenne, alors que les citoyens «parfaitement compétents» représentent environ 5 pour cent de notre échantillon contre 14 pour cent en moyenne sur 10 ans. Ces données confirment le caractère très technique et peu clair des objets proposés en votations populaires le 12 mars 1995; tant le «paquet agricole», tentant de ménager toutes les susceptibilités, que le frein aux dépenses, demi-mesure d'ordre procédural, sont donc restés obscurs pour plus de la moitié des citoyens. Ceci est à mettre en relation, comme nous le ferons plus tard, avec le faible taux de participation enregistré aux urnes ce jour-là.

Notre analyse s'est portée sur les différences de compétence selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques des personnes interrogées, au sujet des objets «moteurs» de ce jour, le «frein aux dépenses» et l'article constitutionnel sur l'agriculture. A cet égard, le niveau de formation et le statut social se sont révélés dans les études effectuées ultérieurement, des éléments incontournables pour l'explication de la compétence politique. Nos données (tableau 2.3) confirment ceci en montrant que les personnes les plus formées, de même que celles ayant un statut social élevé sont généralement plus compétentes que les autres. Nous pouvons aussi remarquer que les paysans montrent un niveau de compétence globalement élevé, certainement de par le fait que trois des quatre objets proposés les concernaient directement. De même, les hommes s'avèrent plus compétents politiquement que les femmes, ce qui peut être en partie attribué au niveau de formation généralement moins élevé de ces dernières; en outre, nous remarquons que le niveau de compétence augmente généralement avec l'âge des personnes interrogées, si nous omettons les aînés (plus de 70 ans). Ceci dénote le manque d'intérêt des jeunes générations pour ces questions: ni la politique agricole, ni le «frein aux dépenses» ne les

Tableau 2.3: Le niveau de compétence politique selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques	Agriculture: % d'incompétents	(n)	V de Cramer	Dépenses: % d'incompétents	V de Cramer
<i>Sexe</i> .....			0.14**		0.14**
Hommes .....	49	521		51	
Femmes .....	62	497		65	
<i>Age</i> .....			0.23**		0.19**
18–29 ans .....	70	204		70	
30–39 ans .....	60	233		65	
40–49 ans .....	46	207		51	
50–59 ans .....	51	165		53	
60–69 ans .....	29	84		37	
70 ans et plus .....	61	117		59	
<i>Formation</i> .....			0.16**		0.17**
Ecole obligatoire .....	64	149		66	
Apprentissage/Ecole prof. ....	57	566		60	
Collège gymnase .....	52	67		64	
Ecole supérieure prof./ETS .....	41	128		44	
Université, polytechnicum .....	38	64		36	
<i>Statut social</i> .....			0.26**		0.22**
Paysan .....	32	62		32	
Commerçant/artisan .....	53	135		59	
Cadre supérieur .....	35	77		40	
Enseignant .....	32	28		46	
Cadre moyen .....	50	230		57	
Ouvrier qualifié .....	67	290		67	
Ouvrier sans qualification .....	71	79		68	
<i>Région linguistique</i> .....			0.17**		0.16**
Tessin .....	80	49		82	
Suisse romande .....	65	249		67	
Suisse alémanique .....	50	720		54	

Niveau de significativité: n.s. = non significatif; \* p < 0.05; \*\* p < 0.01  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995



Tableau 2.4: Le niveau de compétence politique selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques	Agriculture: % d'incompétents	(n)	V de Cramer	Dépenses: % d'incompétents	V de Cramer
<i>Proximité par rapport à un parti</i> .....			0.25**		0.25**
Très attaché .....	24	83		28	
Assez attaché .....	46	123		51	
Simple sympathisant .....	51	305		53	
Proche d'aucun parti .....	66	408		69	
<i>Lien avec un parti</i> .....			0.25**		0.26**
Parti socialiste suisse .....	43	137		49	
PES .....	46	44		39	
(PEP, AdI .....	42	24		54)	
Parti démocrate chrétien .....	52	96		51	
PRD/PLS .....	44	127		43	
UDC .....	33	79		41	
(DS/Automobilistes .....	61	31		65)	
Aucun parti .....	67	423		71	
Niveau de significativité: n.s. = non significatif; * p < 0.05; ** p < 0.01					
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995					

ont intéressés. Finalement, nous notons que les alémaniques se sont sentis nettement plus concernés par ces objets que les romands et les Tessinois, généralement peu renseignés sur les mesures soumises au vote.

Concernant les caractéristiques politiques (tableau 2.4), nous constatons que le lien et l'identification avec un parti, de même que le positionnement sur l'axe idéologique gauche-droite révèlent des écarts importants dans le niveau de compétence des personnes interrogées: les répondants proches d'aucun parti entrent pour les deux tiers dans la catégorie des «incompétents», tandis que la compétence augmente au fur et à mesure de la proximité avec un parti. Si nous examinons plus en détail l'identification partisane des interviewés, nous constatons que les sympathisants de l'UDC apparaissent comme les plus compétents pour l'article constitutionnel sur l'agriculture, ce qui n'a rien d'étonnant au vu de la composition plutôt rurale et alémanique de ce parti, tandis que les partisans des Démocrates Suisses et autres Automobilistes sont les moins renseignés sur les objets portés en votations, ce qui est une constante des analyses VOX.

## 3. Les trois objets agricoles

### 3.1 Introduction

Malmenée sur le plan interne par les revendications écologistes, les pressions à la libéralisation, et la précarité des finances fédérales, menacée sur le plan international par le GATT et l'intégration européenne, l'agriculture suisse vit des heures difficiles<sup>3</sup>. Acculée à la réforme, critiquée par sa base, l'Union suisse des paysans a cherché à se faire entendre dans le débat sur l'avenir de la politique agricole, en lançant la première initiative populaire de son histoire. Déposée le 26 février 1990 munie de 260 000 signatures, l'initiative intitulée «Pour une agriculture paysanne compétitive et respectueuse de l'environnement» avait pour but d'intégrer les aspirations écologiques et le rapprochement vers le marché, tout en conservant les tâches et les protections traditionnelles de l'agriculture<sup>4</sup>.

Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative et lui a opposé un contre-projet. Pour mieux affirmer la multifonctionnalité de l'agriculture, en particulier sa mission écologique et sa contribution à l'occupation décentralisée du territoire, le Conseil fédéral proposait d'ancrer les objectifs de la politique agricole dans la Constitution (article 31<sup>octies</sup>, nouveau), et de prévoir les diverses formes de soutien correspondant, dont les paiements directs. Satisfaite par ce contre-projet, l'Union suisse des paysans a choisi de retirer son initiative. Elle entendait ainsi éviter une dispersion des voix entre les deux projets. Durant les débats parlementaires, la gauche, les écologistes et les indépendants ont dénoncé l'opposition des milieux agricoles officiels à une réforme plus fondamentale. Ils ont rejeté le contre-projet gouvernemental, qui n'apportait à leurs yeux aucun changement significatif.

Le 12 mars 1995, deux autres objets agricoles ont été soumis au vote populaire en même temps que le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture: la révision de l'arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents) et la révision de la loi sur l'agriculture (contributions obligatoires), toutes deux combattues par un référendum lancé par l'association des petits et moyens paysans (VKMB). En proposant d'autoriser la vente ou la location des contingents de production laitière, le Conseil fédéral entendait accomplir un premier pas dans le sens d'une amélioration de la liberté d'action des producteurs. Insensible à cette argumentation, le comité référendaire contestait notamment le fait que le transfert de contingents laitiers n'ait pas été lié au respect d'exigences de production écologique. Il considérait en outre que cette révision défavorisait les petits paysans, les paysans de montagne et ceux qui pratiquent l'agriculture bio. Enfin, il craignait que cette innovation ne gêne le développement d'une agriculture conforme

<sup>3</sup> Voir Sciarini, Pascal, *La Suisse face à la Communauté européenne et au GATT. Le cas-test de la politique agricole*, Genève: Georg, 1994; Sciarini, Pascal et Madeleine von Holzen 1995. *GATT – Europe. La Suisse face à ses paysans*. Genève: Georg, 1995.

<sup>4</sup> Outre celle de l'Union suisse des paysans, deux autres initiatives populaires ont abouti et seront soumises prochainement au vote du peuple et des cantons. Il s'agit, d'une part, de l'initiative «Paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature», déposée le 12 décembre 1991 par un comité formé de 23 organisations (protection de l'environnement, agriculture bio, syndicats, consommateurs, alliance des indépendants, parti socialiste, parti écologiste, etc.) et, d'autre part, de l'initiative «Pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques», déposée en juin 1994 par l'Association des petits et moyens paysans (VKMB), soutenue par Denner.

aux besoins de l'écologie et de la protection des animaux, et ne provoque une nouvelle augmentation de la production laitière.

La modification de la loi sur l'agriculture prévoyait quant à elle le versement obligatoire de contributions de solidarité par les producteurs de céréales, de pommes de terre et de viande aux organisations agricoles de leur branche, même s'ils n'en sont pas membres. Les organisations bénéficiaires – qui auraient dû regrouper au moins deux tiers des producteurs d'un secteur – auraient pu utiliser ces montants pour financer une amélioration du marketing et de la promotion. De l'avis du comité référendaire, ces contributions obligatoires constituent une forme de subventionnement caché, en contradiction avec les principes de l'économie de marché. De plus, elles auraient pour effet de cimenter les structures dépassées d'organisations qui ne contribuent en rien à la promotion de méthodes innovatrices comme l'agriculture bio. Enfin, le comité faisait encore valoir que les producteurs verts seraient contraints de financer la publicité pour des méthodes de production qu'ils réprouvent.

Au niveau du système de partis, si les trois partis bourgeois du gouvernement et le parti libéral recommandaient l'acceptation des trois objets agricoles, le parti socialiste et le parti écologiste prônaient un triple non. Au sein du secteur agricole, l'Union suisse des paysans ainsi que les grandes associations sectorielles comme l'Union centrale des producteurs de lait préconisaient un triple oui. A l'inverse, le VKMB et les organisations de producteurs bio, soutenus par les organisations de protection de l'environnement et des animaux (WWF, Ligue suisse pour la protection de la nature, Société pour la protection de l'environnement, Ligue suisse pour la protection des animaux), l'Union syndicale suisse et les organisations de consommateurs, prônaient un triple non. Parmi les organisations qui ont prôné un vote différencié, il y a lieu de citer l'Union des producteurs suisses, organisation dissidente de petits paysans romands, qui recommandait l'acceptation de l'article constitutionnel sur l'agriculture et les contributions de solidarité, mais le rejet de la révision de l'arrêté sur l'économie laitière. De leur côté, les organisations faitières de l'économie (Vorort, UCAPS, et USAM) se montraient solidaires de leur homologue agricole, en prêchant un triple oui. Ajoutons que ce soutien était en bonne partie tactique: les milieux de l'économie, et en particulier le Vorort, entendaient surtout rassurer le monde agricole et éviter que ce dernier ne vienne gonfler les rangs des opposants au GATT.

Si la campagne référendaire a été plutôt calme en Suisse romande, il n'en a pas été de même en Suisse alémanique, où les débats ont mis en évidence la double pression, écologique d'un côté, et économique, de l'autre, qui pèse sur la politique agricole suisse. D'un côté, les milieux écologistes, l'association des petits et moyens paysans, les organisations de producteurs bio, et la gauche contestent la prise en compte insuffisante de l'écologie dans la politique agricole. Ces derniers considèrent en substance que la spécialisation dans la culture biologique est la seule planche de salut pour les paysans suisses, qui ne pourront jamais devenir concurrentiels dans les produits de masse. D'un autre côté, les grands distributeurs, les organisations de consommateurs, et les syndicats s'insurgent contre le coût et la lourdeur bureaucratique de la politique agricole, ainsi que contre la charge supportée par les consommateurs et les contribuables. Ils militent pour ces raisons pour davantage de marché dans l'agriculture.

La section précédente a mis en évidence le faible niveau de compétence des citoyen-ne-s suisses qui se sont rendus aux urnes le 12 mars 1995. Ce résultat n'est pas surprenant; il

Tableau 3.1: La configuration du vote sur les trois objets agricoles du 12 mars 1995

Configuration du vote	Pourcentage des participants
3 x «non» .....	53
2 x «non» .....	10
1 x «non» .....	8
3 x «oui» .....	29
Total (n = 540) .....	100

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

confirme les problèmes que posent aux votant-e-s les objets de politique agricole. Premièrement, il s'agit généralement de questions techniques et compliquées, qui demandent des compétences particulières. Deuxièmement, il est difficile de se faire une idée précise sur un objet lorsque les principaux protagonistes – ici les milieux agricoles – sont eux-mêmes divisés sur la qualité des solutions proposées. Par exemple, le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture en matière d'écologie ou de libéralisation a donné lieu à des interprétations parfaitement contradictoires entre les partisans et les opposants. Troisièmement, le fait que trois objets aient été soumis simultanément a favorisé, surtout en Suisse alémanique, un débat plus général sur l'avenir de la politique agricole. Dans ces conditions, il ne serait pas surprenant que la décision de vote des citoyen-ne-s ait davantage été motivée par une attitude générale relative à l'agriculture et à la politique agricole, plutôt que par les caractéristiques spécifiques des trois objets qui leur étaient soumis. Ce scénario devrait se matérialiser par un vote largement indifférencié selon les trois objets, en dépit de la différence des enjeux soulevés d'un cas à l'autre. Le *tableau 3.1* apporte une claire confirmation à cette hypothèse. Il indique en effet qu'une très grande proportion des Suisse-sse-s a glissé trois fois la même réponse dans l'urne le 12 mars.

Plus de 80 pour cent des votant-e-s ont voté de façon indifférenciée: plus de la moitié (53 pour cent) a voté trois fois non, près d'un tiers (29 pour cent) trois fois oui. L'importance du vote indifférencié est confirmée par la très grande corrélation (entre 0.71 et 0.82) existant entre les décisions individuelles pour ces trois objets<sup>5</sup>. Ce résultat accrédite la thèse d'un vote davantage motivé par une opinion générale relative à la politique agricole, plutôt que par les caractéristiques spécifiques des enjeux soumis au vote. La similitude entre les trois décisions de vote n'est toutefois pas parfaite, comme l'indique le surcroît d'acceptation d'environ 15 pour cent enregistré pour l'article constitutionnel, par rapport aux deux autres objets. A ce titre, on peut préciser que les personnes qui ont dit non au nouvel article sur l'agriculture ont à plus de 95 pour cent dit non également aux deux autres objets. Sur la base des informations à notre disposition, il est difficile de déterminer quel objet a – éventuellement – influencé la décision de vote pour les deux autres. L'analyse de l'importance respective des enjeux, réalisée dans la section précédente, nous incite néanmoins à penser que l'article constitutionnel a été l'objet dominant.

<sup>5</sup> Le coefficient de corrélation de Pearson prend la valeur 1 lorsque l'association est maximale, et la valeur 0 lorsque la corrélation est nulle.

Compte tenu de l'amalgame opéré par le votant-e-s et de la grande similitude des résultats obtenus lors du sondage, en particulier pour ce qui est du comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, culturelles, et politiques, nous renonçons à traiter de manière exhaustive l'ensemble des trois objets, pour nous concentrer sur l'article constitutionnel sur l'agriculture. Nous présenterons simplement, pour les deux autres objets, les motivations du vote et l'évaluation des arguments de la campagne.

Notons encore que le résultat du vote pour les trois objets agricoles, tel qu'il ressort de l'enquête VOX est très proche du résultat réel.

## 3.2 Article constitutionnel sur l'agriculture

### 3.2.1 *Le profil du vote*

Au soir du scrutin, la cartographie des résultats relatifs à l'article constitutionnel sur l'agriculture mettait une nouvelle fois en évidence les différences de vote entre la Suisse romande, d'un côté, et la Suisse alémanique et le Tessin, de l'autre. En Suisse romande, le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture a reçu un soutien majoritaire dans tous les cantons, avec des scores variant de 52.4 pour cent en Valais à 71.2 pour cent dans le canton de Vaud. Par contraste, cet article a été refusé par tous les cantons alémaniques, à l'exception de deux cantons (Lucerne et Thurgovie) et de deux demi-cantons (Appenzell Rhodes intérieures et Obwald). Notre enquête confirme l'existence de ce clivage linguistique, seul facteur socio-démographique, avec le statut social, à avoir influencé le vote de manière significative (*tableau 3.2*)<sup>6</sup>.

En ce qui concerne le statut social, on relèvera tout d'abord que les agriculteurs ont logiquement plébiscité l'article constitutionnel. On ne saurait en l'occurrence parler de vote de classe, dans la mesure où le rejet de l'article constitutionnel provient de tout le spectre de l'échelle sociale (ouvriers, commerçants/artisans, cadres moyens et supérieurs). Seuls les enseignants et les personnes de profession libérale académique lui ont également accordé leur soutien.

Pour le reste, l'article constitutionnel sur l'agriculture n'a pas donné lieu à des différences de comportement de vote selon le sexe, l'âge, le niveau de formation, le revenu du ménage, le lieu de résidence (ville-campagne), l'état civil, la confession ou la pratique religieuse. De même, aucune des valeurs individuelles considérées dans notre enquête (écologie versus économie, ouverture versus tradition, pro-armée versus antiarmée, matérialiste-postmatérialiste, etc.) n'est corrélée de façon significative avec le résultat du vote. Pour terminer, nous souhaitons attirer l'attention sur un résultat qui n'est pas significatif statistiquement, mais digne d'intérêt politiquement. Il concerne la relation entre âge et comportement de vote: contre toute attente, il apparaît que le rejet de l'article sur l'agriculture est le plus élevé parmi les personnes le plus âgées. Ce résultat contraste singulièrement avec l'opinion répandue selon laquelle les personnes âgées seraient celles qui sont le plus attachées aux paysans et à la politique agricole.

<sup>6</sup> Notons au passage que le résultat enregistré dans notre enquête par le Tessin s'écarte fortement du résultat réel, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la taille très réduite de personnes interrogées dans ce canton.

Tableau 3.2: Article constitutionnel sur l'agriculture – comportement selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif.....	49.2		
Total VOX .....	48	509	
<i>Sexe</i> .....			n.s
Hommes.....	50	293	
Femmes .....	44	216	
<i>Age</i> .....			n.s
18–29 ans .....	49	74	
30–39 ans .....	54	99	
40–49 ans .....	50	117	
50–59 ans .....	49	99	
60–69 ans .....	42	62	
70 ans et plus .....	36	56	
<i>Lieu de résidence</i> .....			n.s
Grande ville .....	42	110	
Ville petite et moyenne .....	48	151	
Campagne.....	50	248	
<i>Formation</i> .....			n.s
Ecole obligatoire .....	48	62	
Apprentissage/Ecole professionnelle .....	48	276	
Supérieure professionnelle/ETS .....	46	81	
(Collège, gymnase .....	47	34)	
Université/polytechnicum .....	53	40	
<i>Statut social</i> .....			0.28**
Paysan .....	88	49	
Commerçant/artisan .....	42	76	
Cadre moyen.....	44	114	
Cadre supérieur .....	43	56	
Ouvrier qualifié .....	43	115	
(Ouvrier sans qualification .....	41	32)	
<i>Région linguistique</i> .....			0.21**
Tessin.....	25	16	
Suisse alémanique .....	43	390	
Suisse romande .....	68	103	

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , n.s.: non-significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

Les différences de comportement sont comme toujours plus sensibles en fonction des facteurs politiques (*tableau 3.3*). Au lendemain du vote du 12 mars, les commentaires s'accordaient pour interpréter le rejet de l'article constitutionnel agricole par le peuple et les cantons comme un revers pour le Conseil fédéral, qui n'aurait pas su expliquer la réforme entreprise, ni justifier la pertinence de cet article. De fait, et comme c'est désormais souvent le cas, il existe une grande correspondance entre le degré de confiance accordé au Conseil fédéral et la décision de vote: la proportion d'acceptation de l'article sur l'agriculture dépasse les deux tiers parmi les personnes qui font confiance au Conseil fédéral, mais est d'à peine un tiers parmi les personnes qui ne lui font pas confiance. Plus inquiétante que cette corrélation entre confiance et comportement de vote est la poursuite de l'accroissement de la méfiance des Suisse-sse-s à l'égard du Conseil fédéral. Selon notre sondage, le pourcentage de méfiants dépasse aujourd'hui les 55 pour cent, alors que la proportion de confiants recule à 31 pour cent.

Outre ce décalage entre élite gouvernementale et peuple, le vote sur l'article constitutionnel agricole a également été marqué par une double opposition, au sein de l'opinion publique. Premièrement, on observe que l'acceptation de l'objet est positivement corrélée avec le niveau de compétence. Dans la section précédente, nous avons mis en exergue la proportion importante de personnes faisant preuve d'un faible niveau de compétence le 12 mars 1995, par rapport à la moyenne des enquêtes VOX. Nous observons ici que les personnes les plus compétentes acceptent largement l'article constitutionnel sur l'agriculture. Le fait que les personnes qui savent le mieux de quoi il s'agit aient soutenu l'objet souligne implicitement l'échec des autorités et, plus généralement, des partisans de l'article, à informer la population quant à ses atouts ou, plus globalement, quant à la réforme de la politique agricole en cours. Autrement dit, une meilleure communication au sujet de la réforme de la politique agricole engagée en 1992 aurait renforcé les chances de succès – tout au moins au niveau de la majorité populaire – de l'article constitutionnel sur l'agriculture. Deuxièmement, on constate une opposition entre les personnes les plus intégrées politiquement, et les autres: seules les personnes les plus attachées à un parti politique ont soutenu l'objet, alors que le non l'emporte dans toutes les autres catégories.

Ceci dit, et c'est notre troisième point, il ne faudrait pas en conclure qu'il existe un consensus sur cet objet agricole parmi les personnes les plus intégrées politiquement. On observe, au contraire, un clivage très net entre la gauche et la droite, qui se manifeste tant au travers de la position sur l'axe gauche-droite, que de la sympathie partisane. L'acceptation de l'article constitutionnel augmente de façon significative lorsque l'on se déplace de la gauche à la droite de l'axe; tandis que la gauche a massivement rejeté l'article (87 pour cent de rejet à l'extrême gauche), le centre et la droite l'ont majoritairement soutenu (maximum d'acceptation de 64 pour cent à l'extrême droite). Notons encore que les personnes qui ne situent pas sur cet axe ont eu, en l'occurrence, un comportement proche de la gauche, c'est-à-dire hostile à l'article sur l'agriculture. L'analyse du vote en fonction des sympathies partisans montre que les votant-es qui se sentent proches du parti socialiste et du parti écologiste ont été les plus ardents détracteurs de l'article constitutionnel, ce qui est tout à fait conforme au mot d'ordre donné par ces partis. A droite de l'échiquier, on constate que les sympathisants du parti radical ont le

Tableau 3.3: Article constitutionnel sur l'agriculture – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif: .....	49.2		
Total VOX: .....	48	509	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			0.29**
Confiant .....	68	167	
Indécis .....	45	51	
Méfiant .....	36	280	
<i>Niveau de compétence</i> .....			0.15**
incompétents .....	37	115	
peu compétents .....	46	170	
assez compétents .....	52	191	
très compétents .....	67	33	
<i>Proximité par rapport à un parti</i> .....			0.16**
Très attaché .....	66	68	
Assez attaché .....	47	72	
Simple sympathisant .....	44	171	
Proche d'aucun parti .....	42	159	
<i>Lien avec un parti</i> .....			0.33**
Parti socialiste suisse .....	28	85	
PES .....	23	26	
Parti démocrate chrétien .....	72	53	
Parti radical-démocratique .....	56	87	
Union démocratique du centre .....	72	57	
Aucun parti .....	40	155	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i> .....			0.30**
Extrême gauche .....	13	40	
Gauche .....	36	100	
Centre .....	58	148	
Droite .....	58	100	
Extrême droite .....	64	45	
pas de position .....	36	53	
<i>Appartenance à une organisation de protection de l'environnement/nature</i> .....			0.15**
Membre .....	33	92	
Membre potentiel .....	46	186	
Non-membre .....	54	218	
<i>Appartenance à une organisation d'agriculteurs (Union suisse des paysans)</i> .....			0.28**
(Membre .....	100	31)	
(Membre potentiel .....	59	39)	
Non-membre .....	43	418	

\*\* p < 0.01, n.s.: non-significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995



Tableau 3.4: Article constitutionnel sur l'agriculture – Motivation du non en pourcent

Motivation	participants	non-part.
L'article constitutionnel n'apporte rien de nouveau/ ne vas pas assez loin	18	19
Pour plus d'écologie dans l'agriculture (soutenir producteurs bio, protéger les animaux et le sol)	17	15
Pour plus de marché dans l'agriculture (moins de subventions, moins de charge pour les contribuables)	15	21
Contre les gros producteurs/pour les petits paysans	14	8
Contre cette politique agricole/contre la bureaucratie	11	9
Avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral, organisation paysanne)	11	8
L'article constitutionnel n'est pas nécessaire	6	9
A cause des engagements internationaux (GATT/Union européenne)	2	1
Par méfiance vis-à-vis du Conseil fédéral	3	4
Autres motifs généraux	13	14
Total*	110 (n=247)	108 (n=93)

\* totaux supérieurs à 100 % car deux réponses étaient possibles; 17 % des participants n'ont pas justifié leur choix.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

moins fidèlement respecté le mot d'ordre du parti. Même si le oui est majoritaire parmi les sympathisants du parti radical, il est nettement moins important que parmi les sympathisants du parti démocrate chrétien ou de l'union démocratique du centre, ce qui est probablement à mettre en parallèle avec la forte assise rurale de ces deux derniers partis.

On notera encore que les personnes qui sont membres d'une organisation de protection de l'environnement ont fortement rejeté l'article sur l'agriculture, tandis que celles qui sont membres d'une organisation d'agriculteurs telle que l'Union suisse des paysans l'ont unanimement accepté.

### 3.2.2 Les motivations du vote

Au lendemain du vote, les chroniqueurs avançaient des explications contradictoires au rejet des trois objets agricoles, en Suisse alémanique. Pour les uns, ce triple non reflétait une peur du changement. Pour les autres, il traduisait au contraire l'aspiration à une réforme plus fondamentale, en direction de l'écologie et du marché. L'étude des motivations énoncées spontanément par les adversaires de l'article constitutionnel sur l'agriculture pour justifier leur refus montre que la seconde interprétation était la bonne (tableau 3.4). Au total, les voix qui souhaitent des changements plus conséquents représentent plus de la moitié des justifications du refus. Un premier groupe de votant-e-s avance comme motif de rejet le fait que l'article constitutionnel n'apporte rien de nouveau, ne va pas assez loin, ou pas assez vite; un second groupe

Tableau 3.5: Article constitutionnel sur l'agriculture – Motivation du oui en pourcent

Motivation	participants	non-part.
Soutenir l'agriculture/assurer le financement/rassurer les agriculteurs	34	43
Avis d'un tiers (parti politique, Conseil fédéral, organisation paysanne)	24	18
Article constitutionnel est nécessaire/progrès par rapport au statut quo	21	14
Introduit plus d'écologie dans l'agriculture	17	24
Introduit plus de marché dans l'agriculture	5	10
A cause des engagements internationaux	4	2
Par confiance à l'égard du Conseil fédéral	1	0
Autres motifs généraux	10	9
Total*	116 (n=255)	120 (n=101)

\* totaux supérieurs à 100 % car deux réponses étaient possibles; 11 % des participants n'ont pas justifié leur choix.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

revendique plus concrètement plus d'écologie dans l'agriculture, et un troisième davantage de marché. A ces critiques, on pourrait encore ajouter celles des personnes qui s'insurgent plus généralement contre la politique agricole en vigueur, contre la bureaucratie, ou contre les gros producteurs.

En second lieu, différents indicateurs témoignent de la difficulté d'une partie des votants à se faire une idée claire de l'enjeu soulevé. Tout d'abord, il existe une proportion inhabituellement élevée de personnes (près d'une sur cinq), qui n'est pas en mesure de justifier son choix (17 pour cent; presque personne n'avance un second motif de rejet). Ensuite, 15 pour cent des personnes interrogées ne parviennent pas à justifier leur choix de manière précise, et se contentent d'avancer des raisons générales et peu spécifiées. Enfin, plus d'une personne sur dix a préféré s'en remettre à l'avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral, etc.). Pour le reste, on relèvera encore que le rejet des gros producteurs et la volonté de soutenir les petits paysans a justifié le refus de plus d'un votant sur cinq.

Dans le camp des partisans, c'est la volonté globale de soutenir la paysannerie, d'assurer le financement de l'aide aux agriculteurs, et de rassurer la profession, qui constitue la motivation principale de l'acceptation de l'article constitutionnel (tableau 3.5). Comme parmi les opposants, un second groupe de motivations dénote de la difficulté d'une partie des votant-e-s à se forger un avis sur la question: près du quart d'entre eux a préféré se conformer à l'avis d'un tiers (parti politique, Conseil fédéral, organisation paysanne, etc.), et un sur dix ne justifie simplement pas leur choix (11 pour cent). En troisième lieu, le caractère nécessaire de l'article constitutionnel et le progrès qu'il introduit sont également avancés comme motif d'approbation. Enfin, reflet des arguments contradictoires avancés par l'un et l'autre camp durant la campagne, certains partisans justifient leur acceptation par les mêmes motifs que ceux évoqués par les opposants pour refuser l'article, à savoir la contribution de ce dernier à la réforme de la politique agricole en direction de l'écologie et du marché.

Tableau 3.6: Article constitutionnel sur l'agriculture – Evaluation des arguments «pour» et «contre» (ayant voté en pourcent)

		D'accord	Pas d'accord	Pas de réponse
<i>Arguments «pour»</i>				
Les tâches que l'agriculture remplit dans l'intérêt de tous doivent être reconnues dans la Constitution	total	72	26	2
	oui	88	9	3
	non	56	42	2
Le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture est nécessaire afin de garantir la poursuite de la réforme de la politique agricole suisse	total	49	39	12
	oui	72	15	13
	non	28	61	11
Le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture est indispensable pour rassurer le monde agricole	total	39	48	13
	oui	58	29	13
	non	21	65	14
<i>Arguments «contre»</i>				
La réforme de la politique agricole suisse est déjà en marche et le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture n'apporte rien de plus	total	44	41	15
	oui	30	52	18
	non	56	30	14
Le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture devrait plus tenir compte de la protection de l'environnement	total	68	26	6
	oui	57	35	8
	non	77	17	6
Le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture consacre une politique agricole qui est un échec	total	35	47	18
	oui	13	67	20
	non	55	30	16
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995				

### 3.2.3 Le soutien aux arguments

Le tableau 3.6 présente quelques-uns des principaux arguments avancés par l'un et l'autre camp dans la campagne précédant le vote. On peut distinguer deux types d'arguments: ceux qui ont suscité une polarisation – plus ou moins marquée – entre les partisans et les adversaires de l'article constitutionnel sur l'agriculture, et ceux qui sont curieusement acceptés autant par les partisans que les adversaires de l'article.

Si l'on commence par cette seconde catégorie, on constate que les arguments qui ont le plus séduit le camp auquel ils étaient destinés, ont aussi été majoritairement acceptés par l'autre camp. Ainsi, si l'argument des partisans selon lequel les tâches que l'agriculture remplit dans l'intérêt de tous doivent être reconnues dans la Constitution est massivement accepté par les

personnes qui ont déposé un oui dans l'urne, il recueille également une majorité de soutien parmi ceux qui ont déposé un non. Ce résultat tend à montrer que ce n'est ni l'inscription des buts et des moyens de la politique agricole dans la Constitution, ni le soutien à la paysannerie, qui ont été à l'origine du rejet de l'article sur l'agriculture, mais bien la teneur de cet article et l'ampleur (jugée insuffisante) de la réforme. De façon symétrique, l'argument des opposants selon lequel l'article constitutionnel devrait plus tenir compte de la protection de l'environnement est fortement soutenu par les personnes qui ont rejeté l'article, mais bénéficie aussi d'un soutien majoritaire parmi les partisans. Ceci montre combien les attentes en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des animaux sont aujourd'hui répandues dans l'opinion publique suisse.

L'argument qui a suscité la plus grande polarisation entre partisans et opposant est l'argument, avancé par les partisans, selon lequel l'article constitutionnel sur l'agriculture est nécessaire afin de garantir la poursuite de la réforme de la politique agricole suisse. Fortement soutenu par les partisans, cet argument est tout aussi clairement rejeté par les opposants. Par comparaison, l'autre argument des partisans, selon lequel le nouvel article constitutionnel est indispensable pour rassurer le monde agricole, n'a pas suscité une telle polarisation, surtout parce qu'il n'a pas convaincu unaniment les personnes qui ont voté oui. Dans le camp des opposants, aucun des arguments présentés dans notre enquête ne provoque une polarisation très marquée. Certes, tant l'argument selon lequel la réforme de la politique agricole suisse est déjà en marche et le nouvel article constitutionnel n'apporte rien de plus, que celui qui prétend que cet article consacre une politique agricole qui est un échec est accepté par les opposants, et rejeté par les partisans, mais les positions ne sont pas très clairement tranchées.

Finalement, nous avons cherché à affiner l'analyse dans une optique d'explication du vote, en tentant de répondre à la question suivante: quels arguments ont été déterminants dans l'acceptation – respectivement le rejet – de l'article constitutionnel sur l'agriculture. Cette analyse souligne la prépondérance, dans le vote des partisans, de l'argument relatif au rôle de l'article en tant que garant de la poursuite de la réforme de la politique agricole<sup>7</sup>. Chez les opposants, c'est la volonté de sanctionner une politique agricole considérée comme un échec qui semble avoir eu plus d'impact. Les aspirations écologiques ont également joué un rôle dans le rejet, mais de façon moins marquée, probablement parce que les partisans étaient aussi d'avis qu'il faut aller plus loin en matière de protection de l'environnement.

### 3.3 Révision de l'arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents)

#### 3.3.1 Motivations du vote

Les partisans de la révision de l'arrêté sur l'économie laitière ont fait valoir que le commerce de contingents allait introduire un peu de marché dans l'agriculture et contribuer à renforcer l'efficacité de cette dernière. Le *tableau 3.7* indique que les personnes qui ont soutenu la révision ont été sensibles à cet argument. Cette motivation, à laquelle on peut encore ajouter la

<sup>7</sup> Procédure de régression logistique, qui permet de mesurer l'influence de variables indépendantes sur une variable dépendante dichotomique. Globalement, notre modèle prédit 80 pour cent des réponses.

Tableau 3.7: Arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents) – Motivations du Oui en pourcent

Motivation	Participants	Non-part.
Pour davantage de marché/pour rendre l'économie laitière plus efficace, favorable au commerce de contingents	51	46
Avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral, organisation paysanne)	23	15
La révision est nécessaire/progrès par rapport au statut quo	12	8
Pro paysans	12	19
Pour soutenir l'économie laitière	10	15
Autres motifs généraux	9	8
Total*	117 (n=194)	111 (n=72)

\* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 12% des participants n'ont pas justifié leur choix.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

réponse évoquant le progrès introduit par rapport au statut quo, figure largement en tête de celles avancées par les partisans pour justifier leur décision de vote. La difficulté à se forger une opinion propre se manifeste à nouveau pour un certain nombre de votant-e-s, comme l'indique le pourcentage de personnes qui évoquent l'avis de tiers pour justifier leur décision de vote.

Dans le camp des opposants, c'est surtout le caractère soi-disant inégalitaire du commerce de contingents et les risques de discrimination encourus par les petits paysans et les producteurs à revenu modeste, qui a motivé le rejet de la révision (tableau 3.8). S'appuyant sur la disposition

Tableau 3.8: Arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents) – Motivation du non en pourcent

Motivation	Participants	Non-part.
Profite seulement aux gros producteurs, pas aux petits	33	26
Contre le commerce de contingents	21	10
Contre le système de contingents/contre les excédents	17	27
Pour plus de marché dans l'économie laitière	15	17
Révision pas nécessaire/pour le statut quo	9	8
Avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral, organisation paysanne)	7	8
Pour plus d'écologie	3	9
Autres réponses	10	9
Total*	115 (n=262)	114 (n=112)

\* totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 17% des participants n'ont pas justifié leur choix.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

Tableau 3.9: Arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents) – Evaluation des arguments «pour» et «contre» (ayant voté en pourcent)

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
<i>Arguments «pour»</i>				
Autoriser le transfert des contingents est un moyen efficace pour accroître la liberté d'action des agriculteurs	total	46	46	8
	oui	80	12	8
	non	26	67	7
La modification de l'arrêté sur l'économie laitière est un premier pas vers une nécessaire amélioration de la compétitivité de l'agriculture suisse	total	43	45	12
	oui	77	12	11
	non	23	65	12
<i>Arguments «contre»</i>				
Le commerce des contingents laitiers aura des conséquences négatives pour la qualité des produits, l'environnement, et les animaux	total	43	49	8
	oui	11	81	8
	non	62	30	8
La révision de l'arrêté sur l'économie laitière défavorise gravement les agriculteurs à revenu modeste	total	51	37	12
	oui	27	62	11
	non	66	22	12
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995				

légale prévue à cet effet, les partisans du commerce de contingents ont contesté durant la campagne l'existence d'un risque de discrimination. Le résultat de notre enquête montre qu'ils n'ont pas été entendus. Une seconde catégorie d'opposants avance plus généralement l'opposition au commerce de contingents, voire au système de contingentement lui-même, comme motif de rejet. Un troisième groupe évoque plus spécifiquement la volonté d'introduire encore plus de concurrence et de marché dans l'économie laitière.

### 3.3.2 Le soutien aux arguments

L'évaluation des arguments de la campagne (tableau 3.9) confirme que les personnes qui ont accepté la révision ont été sensibles à la contribution attendue du commerce de contingents à l'accroissement de la liberté d'action des agriculteurs et à l'amélioration consécutive de la compétitivité de l'agriculture suisse. Les partisans de la révision plébiscitent en effet ces deux arguments, qui sont par contre largement contestés par les opposants.

Les deux principaux arguments avancés par les opposants ont largement convaincu les personnes qui ont rejeté la révision, mais sont farouchement rejetés par ceux qui l'ont accepté (tableau 3.9). C'est le cas en particulier des effets néfastes du commerce de contingents pour l'environnement. Les avis des partisans et opposants divergent également à propos du potentiel disci-

Tableau 3.10: *Loi sur l'agriculture (contributions de solidarité) – Motivation du oui en pourcent*

Motivation	Participants	Non-part.
Avis de tiers	26	28
La solidarité est nécessaire/les coûts doivent être supportés par tous	18	14
Développer le marketing	16	9
Introduire plus de marché dans l'agriculture	16	19
Réforme utile/nécessaire	15	12
Pro paysans	14	19
Autres réponses	13	13
Total*	118 (n=174)	114 (n=65)

\* totaux supérieurs à 100 % car deux réponses étaient possibles; 18 % des participants n'ont pas justifié leur choix.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

minatoire du commerce de contingents, même si, au vu des motivations énoncées spontanément pour rejeter l'objet, on aurait pu s'attendre à une adhésion encore plus franche des opposants à cet argument.

Enfin, l'analyse opérée dans une logique d'explication du vote<sup>8</sup> révèle que les arguments présentés aux interviewés ont tous été déterminants dans la formation des opinions.

### 3.4 Révision de la loi sur l'agriculture (contributions de solidarité)

#### 3.4.1 Les motivations du vote

Le principe de solidarité était au centre de l'argumentation des partisans de l'introduction de contributions obligatoires. Le *tableau 3.10* montre que cet aspect est effectivement avancé comme motif d'acceptation de la révision de la loi sur l'agriculture. Cependant, c'est la recommandation de tiers qui constitue la motivation prioritaire, signe – avec le pourcentage élevé de non-réponses – de la perplexité suscitée par cet objet. Le développement du marketing, l'utilité de la réforme, l'introduction de davantage de marché dans l'agriculture sont également avancés.

Les adversaires des contributions de solidarité (*tableau 3.11*) se caractérisent tout d'abord par un taux élevé de votes non justifiés (26 pour cent). Pour le reste, le caractère inutile de la révision apparaît comme principal motif de rejet. Davantage que la limitation à la liberté d'action introduite par les contributions de solidarité, c'est ensuite l'opposition au financement des organisations et du marketing, ainsi que la volonté de ne pas favoriser les gros producteurs au détriment des petits, qui apparaissent significatives.

<sup>8</sup> Procédure de régression logistique. Notre modèle prédit 87 pour cent des réponses.

Tableau 3.11: *Loi sur l'agriculture (contributions de solidarité) – Motivation du non en pourcent*

Motivation	Participants	Non-part.
Révision pas nécessaire/pour le statut quo	22	31
Contre le marketing/contre donner de l'argent aux organisations	19	17
Contre les gros producteurs/les petits paysans n'en profitent pas	19	10
Contre l'obligation de cotiser/laisser la liberté	13	9
Pour plus de marché	8	4
Avis de tiers (parti politique, Conseil fédéral, organisation paysanne)	8	7
Pour plus d'écologie	5	6
Autres raisons	16	21
Total*	110 (n=265)	105 (n=85)

\* totaux supérieurs à 100 % car deux réponses étaient possibles; 26 % des participants n'ont pas justifié leur choix.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

### 3.4.2 *Le soutien aux arguments*

Le *tableau 3.12* montre que le principe de solidarité à la base de contributions obligatoires suscite des avis nuancés, et pas toujours cohérents. Au niveau très général, l'argument selon lequel les agriculteurs qui profitent du travail des organisations agricoles doivent participer à leur financement, recueille l'approbation de tous, y compris des opposants, qui soutiennent pourtant sans réserve l'argument selon lequel l'obligation de verser des contributions de solidarité est en contradiction avec les principes de l'économie de marché... Partisans et adversaires s'opposent également fortement quant à l'apport des contributions de solidarité pour l'amélioration de la promotion des produits suisses, et quant à leurs effets sur les organisations agricoles. Enfin, notons que l'argument des opposants selon lequel il est inacceptable de forcer les agriculteurs écologiques à financer la promotion de méthodes de production qu'ils réprouvent est plébiscité par les opposants, et divise les partisans eux-mêmes.

L'analyse de l'impact respectif des différents arguments sur la décision de vote<sup>9</sup> montre que l'argument qui met en évidence les contradictions entre contributions obligatoires et économie de marché, et celui qui refuse de renforcer des organisations agricoles dépassées, semblent avoir été prédominants dans le rejet de la révision. Parmi les partisans, c'est l'argument relatif à l'amélioration de la promotion de produits, qui apparaît décisif.

<sup>9</sup> Procédure de régression logistique. Notre modèle prédit 84 pour cent des réponses.



Tableau 3.12: Loi sur l'agriculture (contributions de solidarité) – Evaluation des arguments «pour» et «contre» (ayant voté en pourcent)

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
<i>Arguments «pour»</i>				
Les agriculteurs qui profitent du travail des organisations agricoles doivent participer à leur financement	total	70	23	7
	oui	80	14	6
	non	64	27	9
Les contributions de solidarité sont indispensables pour améliorer la promotion des produits suisses, en Suisse et à l'étranger	total	42	49	9
	oui	75	19	6
	non	25	66	9
<i>Arguments «contre»</i>				
L'obligation de verser des contributions de solidarité est en contradiction avec les principes de l'économie de marché	total	54	33	13
	oui	32	56	12
	non	66	21	13
Les contributions de solidarité ne vont servir qu'à renforcer des organisations agricoles dépassées	total	55	31	14
	oui	27	58	15
	non	70	16	14
Forcer les agriculteurs écologiques à financer la promotion de méthodes de production qu'ils réproouvent est inacceptable	total	68	23	9
	oui	44	42	14
	non	81	13	6
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995				

### 3.5 Soutien à la politique agricole et aux paysans

Dans ce rapport, nous avons à plusieurs reprises introduit une distinction entre les attitudes relatives à la politique agricole, d'une part, et celles relatives à la paysannerie ou aux agriculteurs, de l'autre. Par exemple, nous avons relevé que des personnes motivaient leur rejet de l'article constitutionnel sur l'agriculture par volonté de protestation vis-à-vis de la politique agricole, tandis que d'autres évoquaient le soutien aux paysans comme motif d'acceptation. Dans notre enquête, deux questions supplémentaires nous permettent d'affiner l'analyse dans ce sens. Une première question vise à mesurer le degré de soutien aux paysans, ou plus précisément au rôle joué par les paysans dans la défense de l'identité suisse. Les interviewés étaient invités à dire dans quelle mesure ils sont d'accord avec l'affirmation suivante: «les agriculteurs méritent un soutien particulier, car ce sont eux qui expriment encore le mieux la spécificité de la Suisse». La seconde question vise à mesurer le degré de soutien à la politique agricole. Les personnes interrogées ont dû indiquer dans quelle mesure elles sont «satisfaites de la politique agricole menée par la Confédération». Sur cette base, nous avons construit une nouvelle variable, qui conjugue les deux informations (tableau 3.13).

Tableau 3.13: Attitude relative à la politique agricole et aux paysans  
(ensemble de l'échantillon)

	Pourcentage de réponses
1. Pro politique agricole / pro paysans .....	30
2. Pro politique agricole / anti paysans .....	8
3. Anti politique agricole / pro paysans .....	30
4. Anti politique agricole / anti paysans .....	32
Total .....	100

(N = 1018; 21% de non-réponses)  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

Le tableau 3.13 montre clairement que les Suisse-sse-s restent attachés à la paysannerie, mais sont plus critiques à l'égard de la politique agricole. Premièrement, près de deux tiers des personnes interrogées sont prêtes à soutenir les agriculteurs au titre de leur contribution à l'identité de la Suisse (catégories 1 et 3); à l'inverse, seulement un peu plus d'un tiers des interviewés est satisfait de la politique agricole (catégories 1 et 2)<sup>10</sup>. Deuxièmement, il existe nettement plus de personnes qui sont prêtes à soutenir les paysans mais qui sont réticentes vis-à-vis de la politique agricole (catégorie 3), que de personnes qui sont satisfaites de la politique agricole mais qui ne considèrent pas que les paysans méritent un soutien particulier (catégorie 2). Enfin, un peu moins du tiers des Suisse-sse-s est à la fois satisfait de la politique agricole et d'avis qu'il faut soutenir les paysans.

Comme le montre le tableau 3.14 à l'exemple de l'article constitutionnel sur l'agriculture, la disposition vis-à-vis de la politique agricole et de la paysannerie est fortement corrélée avec le comportement de vote relatif aux trois objets agricoles.

Seules les personnes qui sont à la fois insatisfaites de la politique agricole et pas prêtes à soutenir les agriculteurs au titre de leur apport à l'identité suisse (catégorie 4) ont – très fortement – rejeté l'article constitutionnel sur l'agriculture. Dans les trois autres catégories le oui est, en moyenne, toujours majoritaire. Si les personnes qui sont satisfaites de la politique agricole et sensibles à la contribution des paysans à l'identité de la Suisse (catégorie 1) sont celles qui ont le plus soutenu l'article sur l'agriculture, leur comportement de vote ne se distingue pourtant pas fondamentalement de celui des deux catégories suivantes. On notera en particulier que le fait d'être attaché à la paysannerie a conduit une majorité de votant-e-s à soutenir l'article sur l'agriculture, même en cas d'insatisfaction à l'égard la politique agricole (catégorie 3). Ce résultat confirme que le soutien des citoyen-ne-s suisses à la paysannerie n'est pas tari. Encore faut-il leur proposer une politique agricole qui réponde à leurs aspirations et leur en expliquer le sens.

<sup>10</sup> Les résultats sont très similaires que l'on considère l'ensemble de l'échantillon, ou seulement les votant-e-s du 12 mars.

Tableau 3.14: Article constitutionnel sur l'agriculture, Pourcentage de votants oui selon l'attitude relative à la politique agricole et aux paysans

	% de oui	n	V de Cramer
1. Pro politique agricole / pro paysans .....	69	113	0.36**
2. Pro politique agricole / anti paysans .....	62	29	
3. Anti politique agricole / pro paysans .....	53	153	
4. Anti politique agricole / anti paysans .....	25	160	
** p < 0.01 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995			

## 4. Le frein aux dépenses

### 4.1 La situation de base

Le 12 mars, en plus des trois objets agricoles, les citoyen-ne-s suisses se sont prononcé sur un projet des autorités destiné à instituer un frein aux dépenses. Ce projet, visant à modifier la Constitution, requérait la double approbation du peuple et des cantons; promu par le Conseil fédéral, il avait au préalable, en octobre 1994, recueilli 109 voix contre 53 au Conseil National et 27 voix contre 6 au Conseil des Etats. Le but de ce frein aux dépenses est de soumettre toute nouvelle dépense unique de plus de 20 millions de francs et toute nouvelle dépense périodique de plus de 2 millions de francs à une majorité qualifiée dans chaque chambre, c'est-à-dire à la majorité de tous leurs membres, et non de leurs membres présents comme le prévoyait jusqu'alors la Constitution. Cette procédure, déjà utilisée pour l'adoption des arrêtés fédéraux urgents<sup>11</sup>, est censée empêcher des «majorités de hasard» de dicter le rythme des dépenses, tout particulièrement dans une situation de crise financière telle qu'en connaît aujourd'hui la Confédération. Bien que déjà instauré à deux reprises (entre 1951 et 1958, puis entre 1975 et 1979), le «garde-fou» du frein aux dépenses, dans sa version 1995, présente l'originalité – et l'avantage, selon le Conseil fédéral – d'être illimité dans le temps et simple à appliquer. Les chiffres alarmistes avancés par le Conseil fédéral et par les médias (déficit prévu pour 1995: 6 milliards de francs; endettement de la Confédération: 70 milliards de francs, auxquels viennent s'ajouter annuellement 3.3 milliards pour le paiement des intérêts) ont-ils su convaincre les électeurs suisses?

<sup>11</sup> Art. 89 bis al. 1 Constitution fédérale.

Tableau 4.1: Frein aux dépenses – Comportement selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	83.1		
Total VOX .....	84	498	
<i>Sexe</i> .....			n.s
Hommes .....	85	294	
Femmes .....	82	204	
<i>Age</i> .....			n.s
18–29 ans .....	87	74	
30–39 ans .....	81	93	
40–49 ans .....	85	117	
50–59 ans .....	85	95	
60–69 ans .....	81	62	
70 ans et plus .....	86	55	
<i>Formation</i> .....			0.15*
Ecole obligatoire .....	76	62	
Apprentissage/Ecole professionnelle .....	87	265	
Supérieure professionnelle/ETS .....	82	82	
Collège, gymnase .....	97	31	
Université/polytechnicum .....	76	42	
<i>Statut social</i> .....			n.s
Paysan .....	81	48	
Commerçant/artisan .....	89	72	
Enseignant .....	73	15	
Cadre moyen .....	82	117	
Cadre supérieur .....	86	55	
Ouvrier qualifié .....	85	109	
(Ouvrier sans qualification .....	75	32)	
<i>Revenu du ménage</i> .....			n.s.
Moins de 3000.– .....	83	54	
Entre 3000 et 5000.– .....	86	78	
Entre 5000 et 8000.– .....	81	108	
Plus de 8000.– .....	83	94	
<i>Région linguistique</i> .....			n.s.
Suisse alémanique .....	87	383	
Suisse romande .....	83	100	
<i>Lieu de résidence</i> .....			n.s.
Grande ville .....	88	148	
Ville petite et moyenne .....	82	110	
Campagne .....	83	240	

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , n.s.: non-significatif.

Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

## 4.2 Le profil du vote

Tout comme il avait bénéficié du soutien d'une quasi-unanimité au sein du système de partis et d'associations d'intérêt (seuls le PES et le PdT avaient recommandé le «non», tandis que le PSS laissait la liberté de vote), le projet a trouvé un très vaste écho au sein de la population: 83.1 pour cent des votants l'ont accepté, de même que tous les cantons. Ainsi, une première caractéristique de ce vote est sa grande homogénéité: cela se retrouve aussi bien au niveau des résultats par canton (écart maximum: 16.4 pour cent, entre BL et VS, avec dans tous les cas de très larges majorités) qu'au niveau du profil socio-démographique et politique des votants. Tout d'abord, comme le montrent les résultats du *tableau 4.1*, ni le sexe ni l'âge ne contribuent à expliquer de façon significative le vote en faveur du frein aux dépenses. La même remarque est à faire à propos du statut social, du revenu, du lieu de résidence et de la région linguistique. En revanche, le niveau de formation apparaît comme la seule caractéristique socio-démographique discriminante, même si son rôle explicatif reste modeste. Ce sont les collégiens/gymnasiens qui sont les plus favorables au projet (1 personne sur 30 seulement y est opposée), tandis que les citoyen-ne-s ayant terminé leur formation à l'école obligatoire se montrent un peu plus réservés, de même que les universitaires/polytechniciens.

Si l'on examine maintenant le profil du vote selon les variables politiques (*tableau 4.2*), celui-ci s'éclaire quelque peu. L'identification partisane est, de toutes les variables prises en compte ici, celle qui présente la plus forte corrélation avec le vote, bien que celle-ci reste faible. Le détail de la distribution recoupe globalement les mots d'ordre des partis: les sympathisants du PES, qui prônait le refus, sont les moins chauds supporters du frein aux dépenses (30 pour cent de «non») <sup>12</sup>, tandis que les sympathisants du PSS, qui avait laissé la liberté de vote, sont dans la moyenne nationale avec 86 pour cent de «oui». Les sympathisants de tous les autres partis ont voté encore plus massivement en faveur du projet, alors que les citoyen-ne-s non-identifié-e-s (environ 30 pour cent des votants) se démarquent légèrement du camp de la droite avec 77 pour cent de «oui», et, indépendamment de toute couleur politique, du groupe des citoyen-ne-s identifié-e-s à un parti.

Pour ce qui est de l'axe confiance-méfiance dans le gouvernement, sa valeur explicative est, pour une fois, à négliger, de même que le positionnement sur l'axe gauche-droite. Enfin, l'opposition entre «gros» paysans et «petits/bio»-paysans relevée au courant de la campagne sur les trois objets agricoles semble s'exprimer jusque dans le comportement de vote vis-à-vis du frein aux dépenses: les membres d'une organisation de «petits» paysans y sont nettement moins favorables que les membres des «grosses» organisations paysannes (une certaine confusion se serait-elle immiscée dans le scrutin?), mais ici encore le nombre de cas extrêmement limité nous engage à beaucoup de prudence.

<sup>12</sup> Notons toutefois que le taux d'acceptation parmi les sympathisants du PES reste exceptionnellement élevé et pourrait être interprété comme un échec stratégique pour les dirigeants de ce parti.

Tableau 4.2: Frein aux dépenses – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	83.1		
Total VOX .....	84	498	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			n.s.
Confiant .....	88	168	
Indécis .....	83	47	
Méfiant .....	82	272	
<i>Proximité par rapport à un parti</i> .....			0.13*
Très attaché .....	85	67	
Assez attaché .....	88	69	
Simple sympathisant .....	87	166	
Proche d'aucun parti .....	76	157	
<i>Lien avec un parti</i> .....			0.21**
Parti socialiste suisse .....	86	81	
PES .....	70	27	
Parti démocrate chrétien .....	89	52	
Parti radical-démocratique/libéral .....	91	87	
Union démocratique du centre .....	91	54	
Aucun parti .....	77	154	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i> .....			n.s.
(Extrême gauche .....	80	35)	
Gauche .....	78	98	
Centre .....	85	148	
Droite .....	92	100	
Extrême droite .....	86	43	
pas de position .....	80	51	
<i>Appartenance à une organisation de paysans</i> .....			n.s.
(Membre .....	93	30)	
(Membre potentiel .....	84	38)	
Non-membre .....	84	412	
<i>Appartenance à une organisation de petits paysans/paysans bio</i> .....			0.15*
(Membre .....	56	16)	
Membre potentiel .....	81	80	
Non-membre .....	86	381	

\* p < 0.05, \*\* p < 0.01, n.s.: non-significatif.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

Pour terminer ce profil du vote pour ou contre le frein aux dépenses, nous avons observé l'impact des valeurs politiques (tableau 4.3). En résumé, leur influence est encore moins importante que celle des autres variables retenues jusqu'ici. L'axe matérialisme-postmatérialisme

Tableau 4.3: Frein aux dépenses – comportement selon les valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	V de Cramer
Total effectif .....	83.1		
Total VOX .....	84	498	
<i>Politique économique</i> .....			0.18**
Pour plus d'intervention de l'Etat .....	67	43	
Mixte .....	80	147	
Pour plus de concurrence .....	89	288	
<i>Revenus</i> .....			n.s.
Pour des différences de revenus .....	81	84	
Mixte .....	84	241	
Pour une égalité des revenus .....	85	155	
<i>Armée</i> .....			n.s.
Pour une armée forte .....	84	217	
Mixte .....	86	151	
Pour une Suisse sans armée .....	81	120	
<i>Importance du plein emploi</i> .....			n.s.
Plein emploi peu important .....	82	66	
Mixte .....	84	103	
Plein emploi très important .....	84	320	

\* p < 0.05, \*\* p < 0.01, n.s.: non-significatif.  
 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

n'apporte aucun éclairage satisfaisant, pas plus que la position des citoyens vis-à-vis de l'armée, de l'égalité des revenus ou de l'importance du plein-emploi. Seules les options de politique économique semblent influencer le vote sur un enjeu de procédure financière: les citoyens soucieux de conserver la marge de manœuvre «interventionniste» de l'Etat ont accueilli la proposition faite d'endiguer les dépenses publiques avec plus de circonspection que les citoyen-ne-s partisans d'une concurrence accrue.

### 4.3 Les motivations du vote

Le moins qu'on puisse dire de la campagne qui a précédé le vote sur le frein aux dépenses, c'est qu'elle n'a pas été très animée. D'une part, l'espace médiatique était déjà encombré par les hérauts de la campagne sur les objets agricoles qui, elle, était très ouverte. D'autre part, précisément, le vote sur le frein aux dépenses semblait quasiment joué d'avance: presque tous les partis et associations appuyaient le «oui», et le vote au Parlement avait été relativement limpide. Apparemment, l'insistance du Conseil fédéral sur l'état alarmant des finances nationales a convaincu les partisans du projet, qui invoquent à 60 pour cent la nécessité de lutter contre les déficits et de faire des économies, alors que 14 pour cent estiment tout simplement que le frein

Tableau 4.4: Frein aux dépenses – Motivation du oui (ayant voté en pourcent)<sup>13</sup>

Motivation	
Il faut lutter contre les déficits	35
Il faut faire des économies	25
Imposer des contraintes au Parlement/Parlement indigne de confiance	20
Mesure nécessaire, va dans la bonne direction	14
Mesure plutôt symbolique, signe	5
Avis de tiers (partis, autorités, médias, connaissances)	4
Autres réponses	10
Total*	113 (n=386)

\* total supérieur à 100 % car deux réponses étaient possibles; 8 % des participants n'ont pas justifié leur choix.  
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

aux dépenses est une bonne mesure (tableau 4.4). Au total, près des trois quarts de ceux qui ont soutenu le projet l'ont fait parce qu'ils estiment que son but général est fondé. Un peu différente est la position d'un petit groupe de citoyen-ne-s (20 pour cent des partisans du projet), qui insiste sur la procédure mise en œuvre: le frein aux dépenses est vu comme un instrument qui limite la marge de manœuvre du Parlement et incitera les députés à siéger effectivement au Palais fédéral, de manière que les décisions prises soient les plus démocratiques possibles. Quant à la motivation du «non», elle est difficile à cerner de façon satisfaisante, d'une part en raison du nombre très réduit des réponses (n=96), d'autre part parce que les réponses sont formulées en termes vagues. Seule transparait vraiment l'inutilité du frein aux dépenses, qui n'est pas une vraie mesure d'économies et servirait d'alibi à l'incapacité des autorités de procéder à de véritables changements structurels.

#### 4.4 Le soutien aux arguments

Comme nous l'avons fait remarquer, la campagne sur le frein aux dépenses n'a pas été très haute en couleurs, la plupart des partis se limitant à ajouter leur consigne de vote à celles, bien plus controversées, portant sur les objets agricoles. En fait, tout comme l'arrêté sur la suppression de la réduction du prix du blé voté en septembre 1994, le frein aux dépenses fait partie du programme d'assainissement des finances 1993, lequel n'a jamais été véritablement remis en cause. Ce n'est qu'en raison d'un blocage du projet au Conseil des Etats, motivé par la crainte de certains sénateurs d'une perte de leur pouvoir au profit de l'exécutif<sup>14</sup> et progressivement résolu par concessions réciproques, que le citoyen suisse n'aura eu à trancher que cette année. Ainsi, durant la maturation du projet, la plupart des oppositions ont été aplanies. Que restait-il de ces

<sup>13</sup> Nous ne reproduisons ici que les réponses des participants au scrutin, les non-participants s'étant tous abstenus de répondre à cette question.

<sup>14</sup> Voir NZZ du 19.01.95, «Stärkung der finanzpolitischen Verantwortung».



Tableau 4.5: Frein aux dépenses – Evaluation des arguments «pour» et «contre» (ayant voté en pourcent)

		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
<i>Arguments «pour»</i>				
L'introduction d'un frein aux dépenses est indispensable pour améliorer l'état des finances de la Confédération	total	84	12	4
	oui	93	5	2
	non	46	48	6
L'introduction d'un frein aux dépenses obligera le Parlement à faire attention lorsqu'il dépense l'argent des contribuables	total	85	10	5
	oui	91	6	3
	non	60	34	6
L'introduction d'un frein aux dépenses permet d'économiser tout en préservant les acquis tels que les prestations sociales	total	67	21	12
	oui	73	16	11
	non	37	49	14
<i>Arguments «contre»</i>				
Au lieu de freiner les dépenses, on ferait mieux d'augmenter les revenus de la Confédération	total	21	72	7
	oui	17	78	5
	non	39	48	13
L'introduction d'un frein aux dépenses ne résoudra pas la crise financière de l'Etat; les autorités fédérales doivent mettre sur pied un véritable programme d'économies	total	62	30	8
	oui	58	34	8
	non	80	14	6
L'introduction d'un frein aux dépenses réduit trop la liberté du Parlement; il deviendra très difficile de faire passer un projet de dépenses, même s'il est nécessaire	total	22	69	9
	oui	17	76	7
	non	44	46	10
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995				

oppositions au moment du vote? Nous avons examiné le soutien aux arguments entendus le plus souvent pendant la campagne (tableau 4.5). Une première remarque est que ces arguments polarisent relativement peu entre les partisans et les opposants au projet. Par exemple, l'argument que le Parlement devra désormais faire attention lorsqu'il dépense l'argent des contribuables dégage une majorité d'approbation aussi bien chez les votants favorables que défavorables au projet. Par ailleurs, près de la moitié des citoyens opposés au frein aux dépenses estiment quand même que celui-ci est un instrument indispensable pour améliorer l'état des finances de la Confédération. Ainsi, les réticences (rares) observées à propos du projet ne semblent pas porter sur la volonté de faire des économies, ni même sur la nécessité du frein aux dépenses, mais indiquent plutôt qu'une partie des électeurs suisses ne se satisfait pas de ce que certains ont qualifié de «demi-mesure»: cette observation est confirmée par le fait que 80 pour cent des

opposants au projet aimeraient voir les autorités fédérales mettre sur pied un véritable programme d'économies, opinion également partagée par 58 pour cent des partisans du projet.

Par ailleurs, l'argument (émanant des milieux de gauche) selon lequel on ferait mieux d'augmenter les revenus de la Confédération a trouvé un meilleur écho parmi les opposants au projet, sans pour autant en rallier la majorité; ainsi, les prétendus «cadeaux fiscaux» n'ont pas réussi à s'immiscer véritablement dans le débat sur la crise financière de l'Etat. En revanche, l'argument selon lequel les acquis seront préservés (en effet, seules les dépenses futures sont concernées par l'article) a convaincu les partisans du projet (73 pour cent l'approuvent), mais beaucoup moins ses opposants, dont la moitié le rejette. En effet, si l'on s'en rapporte à la campagne du «non», plutôt que de rendre plus difficiles les futures tâches de l'Etat, on ferait mieux de supprimer d'anciennes dépenses devenues inutiles, comme la protection civile: cet argument a peut-être aussi motivé le refus des opposants. Enfin, l'argument selon lequel le projet entrave trop la liberté du Parlement n'a convaincu aucune majorité, ni chez les partisans ni chez les opposants: l'aspect institutionnel (une éventuelle perte de compétence du Parlement) a donc largement cédé le pas à la perspective d'un changement procédural, ancré dans la Constitution, dans la manière de gérer les finances fédérales.

## 5. La participation

La participation aux votations fédérales du 12 mars 1995 peut être considérée comme faible; avec un taux avoisinant les 37 pour cent, il faut remonter quatre ans en arrière, au 2 juin 1991 lorsque les citoyen-ne-s se prononcèrent sur l'astreinte au travail des objecteurs de conscience et le nouveau régime des finances fédérales, pour trouver un taux de participation plus bas. Pour mémoire, notons que la moyenne enregistrée pour le début des années 1990 s'établit autour de 43 pour cent. Cette participation peu élevée peut s'expliquer par le caractère très technique de certains des objets proposés, de même que par les arguments contradictoires utilisés pendant la campagne, notamment en ce qui concerne la politique agricole. A en croire les panneaux publicitaires et les informations fournies par les différents protagonistes, l'article constitutionnel était tantôt un moyen de favoriser une politique agricole respectueuse de l'environnement, alors que pour d'autres il était le plus sûr moyen de dégrader ce dernier! Ces contradictions, de même que la portée limitée des réformes proposées et leur aménagement dans un «multipack» cherchant à satisfaire tous les intérêts en jeux mais ne contentant réellement aucun acteur, ont eu une conséquence prévisible: environ la moitié des personnes interrogées lors de notre enquête (49 pour cent) étaient incapables de décrire le contenu de la nouvelle politique agricole, et ceci même d'une manière très élémentaire. Ce fait a largement contribué à l'abstention d'une partie des citoyen-ne-s, découragés par une campagne animée par des arguments contradictoires et démagogiques, au sujet de demi-mesures timides peu propices à l'enthousiasme. Le *tableau 5.1* illustre ce phénomène, en montrant des relations statistiques très fortes entre le niveau de compétence politique envers les différents objets (connaissance de ceux-ci et motivations du vote) et la participation électorale à ces consultations populaires.

Tableau 5.1: *Compétence politique et participation aux votations du 12 mars 1995 – Pourcentage de participants*

Objets	Article constitutionnel sur l'agriculture	Arrêté sur l'économie laitière	Contributions de solidarité	Frein aux dépenses	(n) (varie selon les objets)
Degré de compétence					
Incompétents	27	26	33	23	528 à 613
Moyennement compétents	84	81	83	93	134 à 202
Compétence élevée	88	86	88	97	195 à 284
Compétence parfaite	92	85	95	100	29 à 61
V de Cramer	0.60**	0.58**	0.53**	0.72**	
** p < 0.01 Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995					

## 5.1 Le mode de participation

Sur l'ensemble des citoyen-ne-s, 68 pour cent ont voté dans les bureaux de vote, 28 pour cent par correspondance et 4 pour cent se firent représenter; ces chiffres illustrent une légère progression du vote par correspondance par rapport aux dernières votations. Le *tableau 5.2* compare différents facteurs susceptibles d'influencer le mode de participation à la votation (l'analyse se fait en omettant le vote par représentation, à cause du nombre infime de personnes ayant utilisé cette possibilité). Il ressort de nos résultats que le vote par correspondance est pratiqué beaucoup plus souvent en Suisse alémanique (36 pour cent) que dans les autres régions linguistiques du pays (respectivement 11 pour cent en Suisse romande et 0 pour cent au Tessin); cette relation est la plus forte parmi toutes celles relevées et est relative aux procédures facilitées de vote à distance dont bénéficient généralement les alémaniques. Le mode de participation apparaît comme non lié avec la plupart des variables politiques, de même qu'avec le sexe, l'âge des répondants et leur niveau de formation. Nous remarquons, par contre, que le vote par correspondance est en relation étroite avec le statut social des individus: les personnes exerçant une profession libérale indépendante (42 pour cent), de même que les cadres supérieurs (46 pour cent) utilisent plus souvent cette possibilité que la moyenne, tandis qu'au contraire, les paysans sont très attachés au vote dans l'urne (87 pour cent). De même, nous pouvons ajouter que le revenu des ménages ainsi que le type d'agglomération offrent des corrélations significatives; les personnes dotées des revenus les plus élevés se caractérisent par un fort taux (43 pour cent) de vote par correspondance, de même que les citoyens (47 pour cent).

Tableau 5.2: Mode de participation au vote du 12 mars 1995 en pourcent

Caractéristiques/Catégories	Aux urnes	par correspondance	(n)	V de Cramer
<i>Statut social</i> .....				0.20**
Paysan .....	87	13	47	
Commerçants/artisans .....	79	21	76	
Cadres supérieurs .....	54	46	56	
Cadres moyens/inférieurs .....	68	32	120	
Ouvriers/employés qualifiés .....	70	30	110	
(Ouvriers/employés non-qualifiés .....	74	26	31)	
<i>Revenu mensuel du ménage</i> .....				0.16**
jusqu'à Fs 3000.- .....	73	27	56	
entre Fs 3001.- et Fs 5000.- .....	74	26	78	
entre Fs 5001.- et Fs 8000.- .....	73	27	108	
plus de Fs 8000.- .....	57	43	94	
<i>Lieu de résidence</i> .....				0.21**
Grandes villes .....	53	47	102	
Petites et moyennes agglomérations .....	69	31	160	
Communes rurales .....	79	21	250	
<i>Région</i> .....				0.25**
Suisse alémanique .....	64	36	386	
Suisse romande .....	89	11	110	
(Suisse italienne .....	100	0	16)	
* p < 0.05; ** p < 0.01				
Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995				

## 5.2 La participation selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

L'enquête réalisée après le vote du 12 mars 1995 n'apporte que peu d'éléments nouveaux par rapport aux facteurs explicatifs de la participation que l'on invoque généralement (tableau 5.3): les hommes ont plus participé que les femmes, les personnes âgées plus que les jeunes, les Suisse alémaniques plus que les romands et les Tessinois. Le niveau de participation est aussi lié au statut social et au revenu des répondants: les enseignants, les cadres supérieurs et les professions libérales indépendantes enregistrent les plus forts taux de participation, en vertu de leur niveau de formation généralement élevé, tandis que les ouvriers se sont le moins rendus aux urnes. Ceci se reflète quand nous abordons le revenu des interviewés: l'analyse montre un taux de participation augmentant en parallèle avec celui-ci. De même, de par le sujet les concernant tout particulièrement, les paysans ont aussi montré un taux de participation particulièrement élevé (82 pour cent).

Tableau 5.3: Participation le 12 mars 1995 selon les caractéristiques socio-démographiques et politiques

Caractéristiques/Catégories	Participation en %	(n)	V de Cramer
Participation effective .....	37		
Participation selon enquête VOX .....	54	1007	
<i>Formation</i> .....			0.16**
Ecole obligatoire .....	44	148	
Apprentissage .....	52	561	
Maturité .....	58	67	
ETS/formation sup. professionnelle .....	69	124	
Université .....	69	64	
<i>Statut social</i> .....			0.27**
Paysans .....	82	61	
Indépendants (grand/petit patron) .....	60	131	
Cadres supérieurs .....	77	77	
(Enseignants .....	61	28)	
Cadres moyens/inférieurs .....	55	228	
Ouvriers/employés qualifiés .....	41	288	
Ouvriers/employés non-qualifiés .....	42	79	
<i>Possession de son logement</i> .....			0.20**
Locataires .....	45	569	
Propriétaires .....	66	402	
<i>Identification à un parti</i> .....			0.29**
Parti socialiste suisse .....	69	135	
PES .....	64	44	
(PEP, Adi .....	63	24)	
Parti démocrate chrétien .....	56	94	
Parti radical-démocratique .....	72	127	
Union démocratique du centre .....	73	79	
(DS/Automobilistes .....	43	30)	
Pas de lien, pas de sympathie .....	40	419	
<i>Lien avec un parti</i> .....			0.27**
Fortement attaché .....	88	81	
Assez attaché .....	62	122	
Sympathisant .....	59	304	
Non lié .....	42	402	
<i>Confiance dans le gouvernement</i> .....			n.s.
Confiant .....	57	310	
Indécis .....	49	121	
Méfiant .....	53	554	
<i>Intérêt pour la politique</i> .....			0.47**
Très intéressé .....	85	157	
Plutôt intéressé .....	67	442	
Pas vraiment intéressé .....	32	270	
Pas le moindre intérêt .....	17	127	

\* p < 0.05; \*\* p < 0.01. Source: Analyse VOX des votations fédérales du 12 mars 1995

Les variables politiques montrent des corrélations plus fortes avec la participation que les critères socio-démographiques, ce fait a été déjà relevé dans de nombreuses analyses. L'identification à un parti politique, la force du lien avec un parti et surtout l'intérêt pour la politique sont liés à la participation; nous constatons que les partis, exceptions faites pour le parti démocrate-chrétien et les partis de la droite radicale (respectivement 56 pour cent et 43 pour cent), ont réussi à attirer leur sympathisants aux urnes (entre 63 et 73 pour cent de votants), tandis que les personnes ne montrant pas d'identification partisane ont nettement moins participé que les autres (40 pour cent). De même, les répondants les plus attachés à un parti se sont rendus massivement aux urnes, à l'inverse des personnes non-liées (88 pour cent contre 42 pour cent). Concernant l'intérêt pour la politique, variable généralement la plus corrélée avec la participation, nous notons un écart de participation de 68 pour cent entre les personnes se disant très intéressées par la politique et celles n'y accordant pas le moindre intérêt (85 pour cent contre 17).

La structuration de la participation à ce scrutin offre une analogie avec d'autres projets du gouvernement ayant essuyé un échec, comme celui concernant la naturalisation facilitée des jeunes étrangers du 12 juin 1994, particularité qui peut apporter un élément d'explication aux trois refus enregistrés dans le domaine de la politique agricole. En effet, nous constatons qu'il n'y a pas de différence significative de participation entre les personnes confiantes envers le gouvernement et celles se méfiant de lui (respectivement 57 et 53 pour cent), contrairement à ce qui apparaît généralement dans les analyses. Or, nous avons vu que ces personnes méfiantes ont massivement rejeté tous les objets de politique agricole, sanctionnant ainsi les autorités sur ce point. L'échec de ces projets découle peut-être, dans une certaine mesure, du déplacement aux urnes des personnes méfiantes, qui d'ordinaire se rendent moins au bureau de vote.

## 6. La méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée durant les trois premières semaines suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. L'échantillonnage correspondait à la norme des analyses VOX. 1018 citoyen-ne-s ont été interviewés selon un procédé combiné random/quotas des localités et des personnes, garantissant une représentation adéquate des sexes, des groupes d'âge, des professions, des types d'agglomérations et des régions linguistiques. 720 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 249 en Suisse romande et 49 en Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de  $\pm 3$  pour cent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pour cent se situe à 95 pour cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour cent.

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Le degré signifiant donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur la totalité (des votants ou des citoyen-ne-s suisses). Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au maximum 0.05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pour cent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 0.05, la mention n.s. signifie que le coefficient est non significatif. La procédure de la régression logistique a été employée pour mesurer l'influence de variables indépendantes quantitatives sur des variables dépendantes dichotomiques. Dans ces cas, le pour cent de cas effectivement prédits par l'équation a été indiqué afin d'examiner la validité du modèle.



## Analyse des votations fédérales du 12 mars 1995

Pascal Sciarini, Lionel Marquis, Boris Wernli

### Bilan des votations

Quatre objets ont été soumis au vote du peuple suisse le 12 mars 1995: trois objets concernant la politique agricole, tous refusés, ainsi qu'un article constitutionnel instituant un frein aux dépenses, accepté. L'article constitutionnel sur l'agriculture, qui devait définir les buts et les conditions-cadre de notre politique agricole, a été refusé par une très courte majorité de citoyen-ne-s (51 pour cent), mais plus nettement au niveau des cantons, 14 d'entre eux s'étant prononcé contre l'article. Quant à la révision de l'arrêté sur l'économie laitière, prévoyant la possibilité de louer ou de vendre des contingents laitiers, son refus a été plus clair (63.4 pour cent de «non»). Pour sa part, la révision de la loi sur l'agriculture, instituant ce qu'on a nommé les contributions de solidarité, n'a guère convaincu qu'un votant sur trois. Ces trois votes ont sévèrement sanctionné la «nouvelle politique agricole» promue par le Conseil fédéral et l'ensemble des partis fédéraux, à l'exception de la gauche et des indépendants des écologistes. Dernier objet soumis au verdict du peuple, le frein aux dépenses a été approuvé par une vaste majorité de votants (83.1 pour cent) et par tous les cantons, après avoir bénéficié du soutien de la quasi-totalité des partis. Enfin, au-delà de ces résultats, le scrutin du 12 mars a aussi été marqué du sceau de l'incompétence politique des citoyens suisses telle qu'elle apparaît dans les données à notre disposition, et à laquelle nous avons consacré une analyse séparée.

### L'article constitutionnel sur l'agriculture

Fixer dans la Constitution les buts de l'agriculture suisse: telle était la proposition du gouvernement et du Parlement, en réponse à une initiative populaire (la première du genre) lancée et finalement retirée par l'Union suisse des paysans, celle-ci estimant que le contre-projet des autorités satisfaisait à ses exigences. La manière dont ce projet cherchait à intégrer plus de marché et plus d'écologie dans la politique agricole n'a pas été du goût du souverain, puisque le peuple et les cantons ont refusé l'article. Cependant, comme nous le montrons dans ce rapport, les résultats enregistrés par les trois objets sur l'agriculture sont intimement liés sur un point: ce ne sont pas tant les modalités de la «nouvelle politique agricole» des autorités qui ont été désavouées par les citoyen-ne-s suisses, mais bien davantage le manque d'ambition global de la réforme et le maintien des anciennes structures, incarnées notamment par une «bureaucratie



agricole» qui, aux yeux d'une grande part de la population, a fait son temps. Cette interprétation du scrutin est supportée par le fait que plus de 80 pour cent des votants se sont prononcé de façon indifférenciée sur les trois objets agricoles (soit qu'ils aient glissé trois «non» ou trois «oui» dans l'urne), ce qui indique qu'ils entendaient manifester une attitude générale face à la politique agricole des autorités. Par ailleurs, il apparaît que les Suisse-sse-s sont toujours attaché-e-s à leur paysannerie, et que c'est bien plus la position face à la politique agricole que la position face aux paysans qui a décidé de l'issue négative du scrutin.

Pour revenir à l'article constitutionnel sur l'agriculture, nous pouvons résumer les principales caractéristiques des partisans et des adversaires du projet. En premier lieu, notons que la plupart des variables socio-démographiques n'entrent pas en ligne de compte dans la détermination du vote: ni le sexe, ni l'âge, ni le niveau de formation, pour n'en relever que les plus classiques, n'ont influencé la décision de manière significative. Seuls la région linguistique, et plus nettement encore le statut social, ont produit un impact observable sur le vote. Dans le camp des adversaires du projet, on retrouve surtout des Suisses alémaniques – sans doute plus sensibles aux arguments écologistes, notamment des petits paysans/paysans bio –, ainsi que des commerçants et artisans, des employés (cadres moyens ou supérieurs) et des ouvriers. Dans le camp des partisans, surreprésenté en Suisse romande, ce sont bien sûr les paysans qui sont nombreux, de même que les enseignants et les professions libérales. Au niveau politique, le «oui» l'emporte chez les citoyens confiants dans le gouvernement, plutôt centristes ou de droite (particulièrement parmi les partisans de l'UDC et du PDC, à forte assise rurale) et fortement attachés à un parti; tandis que les citoyens méfiants, avec peu ou pas d'attache partisane rejoignent dans le camp du «non» l'électorat de gauche, qui a presque parfaitement répondu aux mots d'ordre de ses partis fédéraux (le PSS, le PES et l'AdI prônaient un triple «non»).

Pour ce qui est des motivations du vote, notre analyse montre que ce n'est pas «la peur alémanique du changement» qui a conduit à l'échec de l'article constitutionnel et de la politique agricole en général: la moitié des opposants estime que le projet ne va pas assez loin, ni dans le sens du marché ni dans le sens de l'écologie. A cela s'ajoute qu'un quart des adversaires mentionne son opposition aux gros producteurs et à la politique agricole bureaucratique des autorités, ce qui pour le moins n'équivaut pas à la recherche du status quo. Parmi les partisans du projet, c'est notamment la volonté de soutenir l'agriculture et de rassurer les paysans qui s'est exprimée; par ailleurs, 43 pour cent d'entre eux partagent l'avis que l'article aurait introduit un progrès dans la politique agricole: ceci reflète les contradictions qui ont caractérisé la campagne, menée par les uns et les autres autour des mêmes enjeux avec des conclusions opposées. Notre analyse du soutien aux arguments entendus durant cette campagne aboutit à la même remarque: le 12 mars 1995, le «oui» comme le «non» aux objets agricoles ont été un message de changement à l'adresse des autorités, et non une sanction à l'égard du monde paysan.

## Révision de l'arrêté sur l'économie laitière (commerce de contingents)

Le commerce de contingents laitiers voulu par le Conseil fédéral et le Parlement a été attaqué par voie de référendum par l'Association suisse des petits et moyens paysans (VKMB). La décision du peuple suisse a été claire: 63.4 pour cent des votants et tous les cantons à l'exception de quatre cantons romands – rappelons toutefois que la double majorité n'était pas nécessaire – ont refusé la révision de l'arrêté sur l'économie laitière. L'argument principal des promoteurs de la révision était que celle-ci introduirait une marge de manœuvre pour les exploitations paysannes, autrement dit qu'elle développerait l'agriculture dans le sens du marché et la rendrait plus compétitive et plus efficace. Il apparaît que les partisans du projet ont effectivement été sensibles à cet argument, puisque la moitié d'entre eux le cite comme l'une des deux motivations essentielles de leur décision. Quant aux opposants, un tiers d'entre eux font valoir le caractère inégalitaire de la révision, qui défavorise selon eux les petits producteurs; d'autres s'opposent au commerce de contingents ou au système même des contingents, qui est un encouragement à la surproduction débouchant sur les excédents que l'on connaît. L'analyse du soutien aux arguments de la campagne révèle en outre qu'une majorité des adversaires de la révision craignait que celle-ci n'entraîne des conséquences négatives pour la qualité des produits, l'environnement et les animaux.

## Révision de la loi sur l'agriculture (contributions de solidarité)

Le projet des autorités prévoyant des contributions de solidarité entre paysans d'une même branche a également été combattu par un référendum lancé par le VKMB. La décision du souverain a été encore plus tranchée que celle portant sur les contingents laitiers: seuls 33.7 pour cent des participants au scrutin ont accepté la révision et pas plus de trois cantons (JU, VD, FR). Notre analyse montre que la perplexité a été de mise devant cet objet: une part importante des citoyen-ne-s interrogé-e-s sur leurs motivations de vote n'ont pas été capables de fournir une réponse ou alors admettent s'en être remis à l'avis de tiers pour prendre une décision. Parmi les partisans du projet, c'est la nécessité du principe de solidarité, le développement du marketing et la libéralisation de l'agriculture qui sont le plus souvent avancés, tandis que les opposants disent exactement le contraire: ni la révision n'est nécessaire ni le marketing souhaitable, en particulier parce que le fait de renforcer les organisations agricoles ne profitera pas aux petits paysans. En observant le soutien aux arguments de la campagne, on apprend de plus que l'argument des opposants selon lequel il est inacceptable de forcer les agriculteurs écologiques à financer la promotion de méthodes de production qu'ils réprouvent fait le plein des voix parmi les adversaires de la révision et qu'en même temps il divise ses partisans eux-mêmes, preuve supplémentaire que la dimension écologique a été centrale dans le débat sur réforme de l'agriculture suisse.

## Le frein aux dépenses

Acceptée par tous les cantons et avec une très confortable majorité de 83.1 pour cent des votants, l'inscription dans la Constitution d'une mesure procédurale visant à endiguer les futures dépenses de l'Etat avait bénéficié du soutien de tous les partis fédéraux à l'exception du PES (qui prônait le «non») et du PSS (qui laissait la liberté de vote). Pour ce qui est du profil socio-politique de ses partisans et opposants, le frein aux dépenses restera probablement comme l'un des votes les plus indifférenciés de cette décennie. En premier lieu, aucune des caractéristiques socio-démographiques n'est significativement corrélée au comportement de vote, si ce n'est (très faiblement) le niveau de formation: les collégiens/gymnasiens ont plébiscité le projet, tandis que les citoyen-ne-s les moins formé-e-s et les universitaires se sont montrés plus réservés. Au niveau des variables politiques, seule l'identification partisane a exercé une certaine influence: les citoyen-ne-s proches d'aucun parti ont accepté moins massivement le projet, de même que l'électorat de gauche. Pour ce qui est des motivations du vote, retenons que les votants ont été sensibles à la présentation alarmiste par le Conseil fédéral de l'état des finances nationales, et qu'aussi bien les partisans du projet que ses opposants estiment que les autorités doivent mettre sur pied un véritable programme d'économies. Voilà qui semble indiquer la volonté des citoyen-ne-s suisses de voir se poursuivre les efforts d'assainissement des finances fédérales.

## La participation, la compétence politique

Avec un taux de participation de 37 pour cent, le scrutin du 12 mars 1995 a été peu mobilisateur; il se situe notamment en-dessous de la moyenne pour le début des années 1990 (43 pour cent). Apparemment, le caractère technique des objets proposés en votation, ainsi que les nombreuses contradictions dans les arguments avancés au cours de la campagne, ont dissuadé beaucoup de citoyen-ne-s de se déplacer aux urnes. Ce fait est confirmé par le niveau très bas de la compétence politique enregistré à l'occasion de ce scrutin: la proportion d'«incompétents» (dépassant la moitié des interviewés pour les quatre objets) est largement supérieure à la moyenne – par exemple: 30 pour cent entre 1981 et 1991. Pour le reste, le profil socio-politique des «incompétents» est conforme aux observations habituelles réalisées au moyen des enquêtes VOX.

## Baromètre européen pour la Suisse

Le GfS, Institut de recherches sociales, élabore depuis 1989 un «Europa-Barometer Schweiz», des interviews portant sur le processus d'intégration européenne qui paraissent trimestriellement. Ces enquêtes analysent les connaissances, les points de vue et les comportements des citoyens suisses en ce qui concerne la question européenne. Cet «Europa-Barometer Schweiz» constitue une recherche indépendante, bénéficiant du soutien d'organismes d'Etat, d'associations, d'entreprises commerciales, de partis politiques et d'éditeurs de presse. Titres publiés à ce jour (mars 1995):

- Claude Longchamp: Die Schweiz an der Schwelle einer europapolitischen Weichenstellung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz), Bern 1995
- Andreas Rickenbacher, Claude Longchamp: Schritt für Schritt. Chronik der europapolitischen Ereignisse aus schweizerischer Sicht, 3. Dezember 1993 bis 6. Dezember 1994, Bern 1994
- Claude Longchamp, Peter Kraut: Hindernisse für eine klare Zielsetzung in der bundesrätlichen Europa-Strategie (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz), Bern 1994
- Claude Longchamp: Gleichzeitig Ja und Nein. Eine Analyse der Unentschiedenheit in den europa- und aussenpolitischen Haltungen der Schweizer Stimmberechtigten (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz), Bern 1994
- Claude Longchamp: Der lange Weg der aussenpolitischen Öffnung (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 23), Bern 1993
- Claude Longchamp, Pascal Sciarini: Zeichen einer Neuausrichtung nach dem Nein zum EWR-Beitritt. Bericht zur Befragung Europa-Barometer Schweiz, Sommerwelle 1993, mit einem Schwerpunkt zum GATT (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 22), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die EWR-Entscheidung – eine Prozessbetrachtung. Hauptergebnisse aus den Europa-Barometer Untersuchungen vor der Abstimmung vom 6. Dezember (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 19), Bern 1993
- Claude Longchamp: Die Schweiz und Europa – ein ziemlich normaler Sonderfall. Hauptergebnisse der Herbstbefragung 1992 (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 15), Bern 1992
- C'est oui! Premières analyses du référendum sur l'Union politique en France du 20 septembre 1992, rédigé par Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 13), Bern 1992
- Dossier Ost- und Mitteleuropa. Zusammenstellung neuer Informationen aus den Ländern Polen, Tschechoslowakei, Ungarn, Rumänien, Bulgarien. Red.: Claude Longchamp (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 12), Bern 1992
- Peter Spichiger-Carlsson: Die jungen Erwerbstätigen und ihre Einstellungen zu Europa (= Arbeitsberichte aus dem Projekt Europa-Barometer Schweiz, Nr. 10), Bern 1992

Le bureau de Berne de l'Institut de recherches sociales GfS, Hirschengraben 5, 3011 Berne, tél. 031 311 08 06, fax 031 311 08 19 fournit tout renseignement au sujet des conditions d'abonnement.